



Pour remédier aux diverses crises actuelles (économique, climatique, environnementale), chacun y va de son analyse. Pour le Prix Nobel d'économie 2008, Paul Krugman, afin surmonter la récession actuelle, un vaste plan de relance de l'économie est nécessaire. Ce retour au "good old Keynesian fiscal stimulus" est assumé et revendiqué: les recommandations de Krugman comprennent ainsi un plan de relance massif de l'ordre de 2 à 4 pourcent du PIB américain (environ 600 milliards de dollars)¹, essentiellement via l'augmentation des dépenses publiques, par exemple pour financer la construction d'infrastructures.

Dans un récent article (24 Heures, lundi 26 janvier 2009, p. 13), le Professeur d'économie de l'UNIL et directeur du Swiss finance institute (SFI), Jean-Pierre Danthine, estime quant à lui, que les chiffres avancés par Krugman (2 à 4 % du PIB) sont exagérés pour la Suisse. Néanmoins, l'économiste souligne qu'une réflexion sur des mesures à mettre en œuvre en fonction d'une éventuelle détérioration de la situation doit être mise en place par les pouvoirs publics et collectivités territoriales.

On doit, dit-il, raisonner en termes de cible : idéalement l'argent public devrait être utilisé pour stimuler les secteurs les plus affectés, ciblés par la crise. A commencer par nos industries d'exportation, qui sont les premières touchées en raison de la baisse de la demande extérieure. L'économiste poursuit sa réflexion en pensant en termes de personnes. Le meilleur pari, que ce soit sur le plan de l'efficacité ou celui de l'équité, est de cibler directement ceux qui sont touchés : les chômeurs, les catégories fragiles artistes, jeunes en formation en renforçant, par exemple, les allocations chômage en niveau et en durée, les subventions, les bourses.

A ces remèdes, on doit préférer une utilisation des deniers publics pour renforcer le capital du pays. L'augmentation de la dette publique a alors une contrepartie au bénéfice des générations futures qui devront la prendre en charge. Dans cette perspective, des aides à la rénovation écologique des bâtiments et au renforcement des infrastructures de transport pourraient être parfaitement indiquées, sous réserve des capacités de production correspondantes.

Dans le droit fil de cette analyse, je me permets donc d'interpeller le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes :

- 1) Quels éléments de politique anticyclique le Conseil d'Etat, conformément à l'article 163 al. 1, entend-il proposer aux Vaudoises et aux Vaudois pour réagir à cette crise ?
- 2) Cette politique anticyclique aura son prix, quel montant le CE pense-t-il injecter dans l'économie vaudoise ? En effet, pour reprendre l'analyse des économistes cités *supra* celui-ci, pour être sérieux, devrait se chiffrer en centaine de millions.
- 3) Comment le CE va-t-il cibler le pouvoir d'achat spécifique des personnes les plus touchées par la crise ?
- 4) Le Conseil d'Etat pense-t-il intervenir dans des secteurs aussi divers que la réalisation anticipée (de plusieurs années, ce qui suppose de lancer rapidement des études) des infrastructures de transports publics et d'informatique; ou l'assainissement accéléré (aux normes pour l'énergie, pour l'environnement et pour les handicapés) des bâtiments des collectivités, des entreprises et des particuliers ou en instituant un budget spécial de renaturation des cours d'eau et de protection contre les crues ou un soutien spécial aux entreprises d'écologie industrielle par des programmes spéciaux ou un soutien à la culture...

En conclusion le Conseil d'Etat pense-t-il mettre en oeuvre un « green new deal » vaudois ?

Je remercie très respectueusement le Conseil d'Etat pour sa prochaine réponse

Bottens, 9 février 2009/ Béatrice Métraux (souhaite développer)